



BAI INFOS Spécial Novembre 2023

Lettre d'information de la Banque Alimentaire de l'Isère
Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

www.ba38.banquealimentaire.org - tél. : 04 76 85 92 50

Scoop !!

La Banque Alimentaire de l'Isère va déménager dans un nouvel entrepôt en 2024 sur la commune de Fontaine

La bonne nouvelle a été annoncée par Jean-Pierre Barbier, le Président du Département de l'Isère, ce mardi 14 novembre au cours d'une conférence de presse : « Le Département va acheter les nouveaux entrepôts logistiques de la Banque alimentaire de l'Isère (BAI) pour un montant d'environ 4,8 M€ TTC. ». Une délibération sera soumise au vote lors de la prochaine séance du conseil départemental de l'Isère, ce vendredi 17 novembre.

Alors que nous désespérions malgré quasiment un an de recherches actives de trouver un nouvel entrepôt, cette solution, correspondant parfaitement à notre cahier des charges, a été vite négociée avec la collectivité. Le montage, notamment financier de cette opération est en cours, le groupe de travail qui avait déjà travaillé sur le cahier de charges, va poursuivre ses travaux pour que le chantier puisse démarrer dans les plus brefs délais et permettre un déménagement dans ces nouveaux locaux situés sur la commune de Fontaine, en fin de premier semestre 2024.

Le tènement de 9.000 m² que le Département se propose d'acquérir, se compose d'un bâtiment de stockage de 3.000 m² et d'un bâtiment tertiaire de plus de 500 m². La BAI prendra à sa charge les travaux de rénovation pour adapter le bâtiment à ses activités et les travaux de maintenance ultérieurs. Le nouvel entrepôt devrait, dans un second temps, également accueillir la cuisine « Trois Etoiles Solidaire », actuellement situé au collège Marc Sangnier de Seyssins.

« Les locaux actuels n'étaient pas adaptés, trop exigus... il y avait une question de stockage, de confort et de sécu-

rité à résoudre », précise Jean-Pierre Barbier dans un interview donné au Dauphiné Libéré, paru ce mercredi 15 novembre (voir plus bas). Pour information, le Département finançait déjà la Banque alimentaire iséroise à hauteur de 110.000 € par an : 80.000 € pour la location de ses locaux à Sassenage et 30.000 € pour l'aide alimentaire.

Toute l'équipe de la BAI, bénévoles et salariés, exprime sa plus grande gratitude pour la détermination et la célérité dont on fait preuve Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental et ses services dans cette opération.

C'est une très grande joie pour tous de se projeter dans un nouveau site qui permettra à toutes et tous de poursuivre les missions de la Banque Alimentaire dans des conditions adaptées aux enjeux actuels.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du projet, des travaux et... de la date du déménagement.

Le Bureau de la BAI

A consulter : le communiqué de presse sur le site du Département de l'Isère :

<https://www.isere.fr/actualites/seance-publique-le-departement-engage-en-faveur-des-solidarites>

L'article du Dauphiné Libéré paru dans son édition du 15 novembre (voir page 2)

Isère

Pourquoi le Département vient en aide à la Banque alimentaire



Pour faire face à la hausse du nombre de bénéficiaires, la Banque alimentaire basée à Sassenage cherchait à déménager et vient de trouver de nouveaux locaux à Fontaine. Photo Le DL/B.L.

Alors que la Banque alimentaire de l'Isère cherchait depuis plusieurs années à déménager, le Département vient d'annoncer qu'il se portait acquéreur de son nouveau local de 3 500m² à Fontaine.

C'est une délibération qui sera soumise au vote lors de la prochaine séance du conseil départemental de l'Isère, ce vendredi 17 novembre. Les élus vont valider le principe d'achat des nouveaux locaux de la Banque alimentaire à Fontaine, pour un montant de 4,8 millions d'euros.

Installée à Sassenage depuis 1996, l'association était « en recherche active de nouveaux locaux depuis un an » afin de pouvoir faire face à la hausse du nombre de bénéficiaires (+30 % entre 2019 et 2022). « Depuis près de 30 ans que nous sommes à Sassenage, l'aide alimentaire a considérablement évolué. Le besoin a été multiplié par 3,5 voire 4. Dans cet entrepôt trop exigu, le fonctionnement était devenu très compliqué, raconte Françoise Dessertine, présidente de l'association. On tenait le coup grâce à tous nos

bénévoles mais on avait besoin d'un lieu plus grand. »

Son souhait a été exaucé ! « La Banque alimentaire est venue nous voir il y a trois semaines pour nous parler de ces locaux repérés à Fontaine et nous demander de l'aide. Même si l'aide alimentaire ne relève pas de notre compétence, nous n'avons pas hésité à dire oui et à investir les 4,8 millions d'euros nécessaires à l'achat du bâtiment », soulignait Jean-Pierre Barbier, président de Département, mardi matin lors d'une conférence de presse.

Un déménagement en juin 2024 espéré

Une fois les démarches administratives effectuées et l'achat du local acté, la Banque alimentaire devrait donc bientôt déménager sur un site de 3500m² à Fontaine, « bien desservi par les transports en commun pour faciliter la présence des bénévoles ». Elle disposera donc d'une surface supplémentaire de 2200m² pour ses activités de collectes de denrées et de redistribution à la centaine d'associations d'aide alimentaire iséroises. « Pour nous, c'est Noël avant l'heure, sourit Françoise

Dessertine. On ressent énormément de joie et de gratitude. On va passer de conditions difficiles à optimales et rentrer dans le XXI^e siècle en termes de gestion logistique, car ce sont quand même 120 tonnes de denrées alimentaires qui transitent chaque semaine dans notre entrepôt. Le Département de l'Isère a été très réactif pour répondre à notre demande. »

La présidente de la Banque alimentaire s'y voit déjà et, « même si c'est un peu ambitieux », elle espère « un déménagement en juin 2024 ». « Dans ce site, il n'y a pas de quai de déchargement, pas de chambre froide, il faudra compter cinq à six mois de travaux avant de pouvoir s'installer ».

Le Département finançait déjà la Banque alimentaire iséroise à hauteur de 110 000 € par an : 80 000 € pour la location de ses locaux à Sassenage et 30 000 € pour l'aide alimentaire. Compte tenu de cette vente et de la certaine mise à disposition à titre gracieux des locaux (les modalités exactes restent encore à définir), la subvention dont bénéficiait la Banque alimentaire par le Département sera rediscutée dans les mois à venir.

● Clémence Beyrie